

Commune de St-Mélany

Commission pour le projet de rénovation de la cure et de réorganisation des bâtiments communaux,

Réunion de concertation publique n°3 du Vendredi 10 Mai 2024 17h30

Prochaine réunion: date à confirmer

Présentation de la réunion

Vincent introduit la réunion en rappelant les orientations prises lors des deux précédentes réunions et, en particulier, le souhait largement partagé de déplacer la Mairie et la bibliothèque dans la cure. L'autre point qui semble avoir recueilli l'accord des participants est la reprise de la pièce de l'actuelle bibliothèque pour agrandir la salle polyvalente en lui adjoignant une cuisine. La commune, pour sa part, souhaite réaliser deux logements locatifs pour répondre à la demande de familles. A partir de ces réflexions, deux scénarios ont été imaginés. Ils sont présentés et expliqués dans une série de planches montrant le bâtiment Mairie (scénarios 1 et 2), la Cure (avec ou sans extension) et une construction sur le terrain proche du local ADN . Ces planches sont consultables en annexe.

Les scénarios élaborés prennent en compte le bâtiment actuel de la Mairie, la cure avec, en option, une extension sur le talus, et éventuellement, le terrain communal constructible situé juste avant le local ADN.

La discussion est ouverte pour apprécier les avantages et inconvénients des différents scénarios et, éventuellement, en construire un nouveau.

Questions abordées

Quid du local pour gros matériels des associations? Il est précisé qu'il est envisagé de le réaliser dans une annexe en fond de cour du bâtiment de la mairie actuelle, donc proche de la salle polyvalente. Cette fonction n'est donc pas dessinée sur les plans proposés.

Problème d'usage du fond de la cour pour des manifestations si un logement est implanté dans le local du rez de chaussée (ancienne classe)

Compte tenu qu'une seule ou deux manifestations utilisent cet espace en journée chaque année, il est proposé de prévoir une clause du bail précisant que ces manifestations pourront avoir lieu.

Importance de garder des possibilités de stationnement entre la cure et la scierie.

Remarque sur l'importance de pouvoir proposer des espaces extérieurs pour les nouveaux logements, pour accueillir des familles, que ce soit vers la cure ou vers la mairie actuelle.

Remarque sur la difficulté éventuelle de faire venir des jeunes et des familles dans les nouveaux logements qui pourraient être créés. Il semble que les communes autour de St-Mélany ont accueilli pas mal de nouveaux habitants ces dernières années, soit dans des logements locatifs soit aussi par l'achat de maison secondaires. Les demandes lors de la location du logement du Charnier ont été très nombreuses.

Remarque sur la nécessité de préserver le patrimoine de la façade et du bâtiment de la cure.

Proposition d'une solution d'extension de la cure sans construire en rez de parking et en ne conservant que les deux niveaux inférieurs et avoir une terrasse ou une toiture en prolongement du parking pour ne pas couper la vue sur la vallée.

Vers un scénario 3

Le scénario 2 est conservé pour le bâtiment mairie actuel (un grand logement et l'espace associatif avec salle polyvalente et cuisine).

Pas de logement à l'étage de la cure (ce logement n'offre pas trop de possibilité d'extérieur, son accès est un peu compliqué). Le bureau du Sentier des lauzes passerait à étage de la cure. Prévoir une seule extension plus modeste en rez de chaussée sur le parking , au dessus d'un logement et des ateliers et garages sur les deux niveaux pris dans le talus.

Quoi faire de plus à l'étage de la cure qui ne serait pas totalement occupé par le sentier des lauzes? (NB problème accessibilité PMR du public)

Les personnes présentes se rendent sur le terrain de la cure pour visiter les locaux et voir de plus près le terrain en talus qui pourrait accueillir une extension du bâtiment. Visualisation de l'emprise que pourrait prendre un bâtiment d'extension.

Pour l'extension de la cure, les 3 niveaux pourraient avoir des surfaces différentes par niveau ménageant des terrasses ou accès latéraux pour les différents locaux.

Remarque sur la difficulté de faire entrer la totalité des fonctions et usages de la mairie dans le seul rez de chaussée du bâtiment actuel de la cure de surface un peu trop juste.

Si la construction en talus s'avérait peu réalisable, il serait possible de reporter le programme correspondant (logement + garage municipal + atelier artisan) sur la parcelle proche du local ADN.

Il semble nécessaire à ce stade et avant de continuer sur les différentes hypothèses d'extension de la cure de faire réaliser un plan de géomètre avec les altitudes de la parcelle et des espaces mitoyens et de consulter les différents financeurs possibles pour avoir des premières simulations.

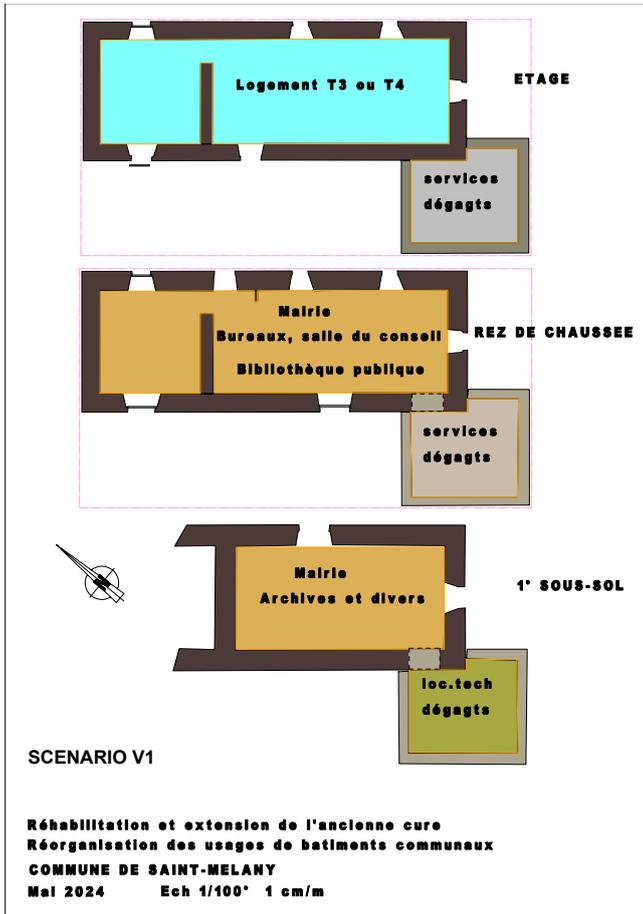
Rendez-vous est pris après les vacances pour partager les résultats de ces consultations et avancer sur le projet.

Merci de nous répondre à ce mail si vous souhaitez faire part de remarques ou oublis...

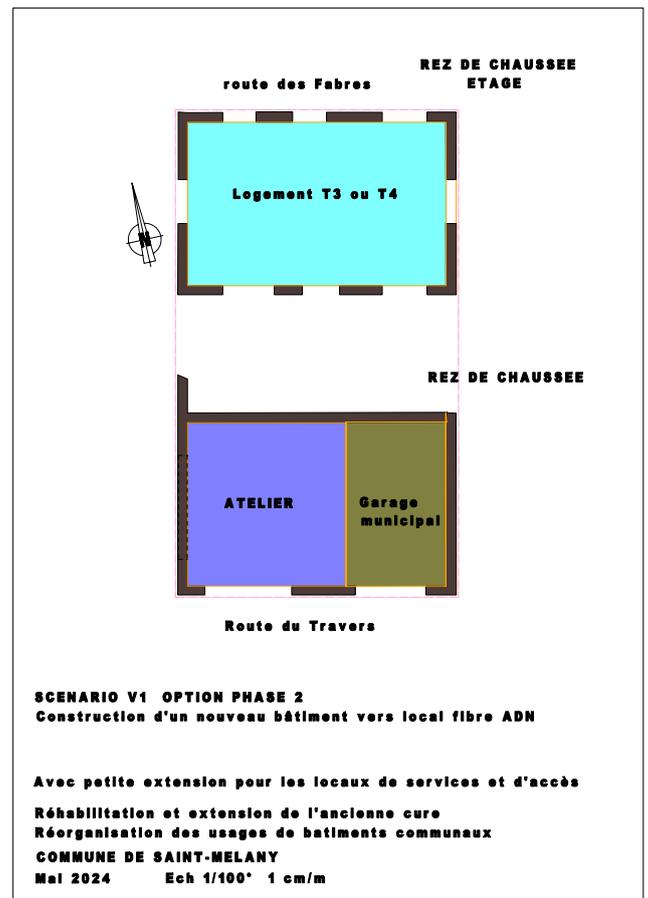
Bâtiment mairie, SCENARIOS 1 et 2



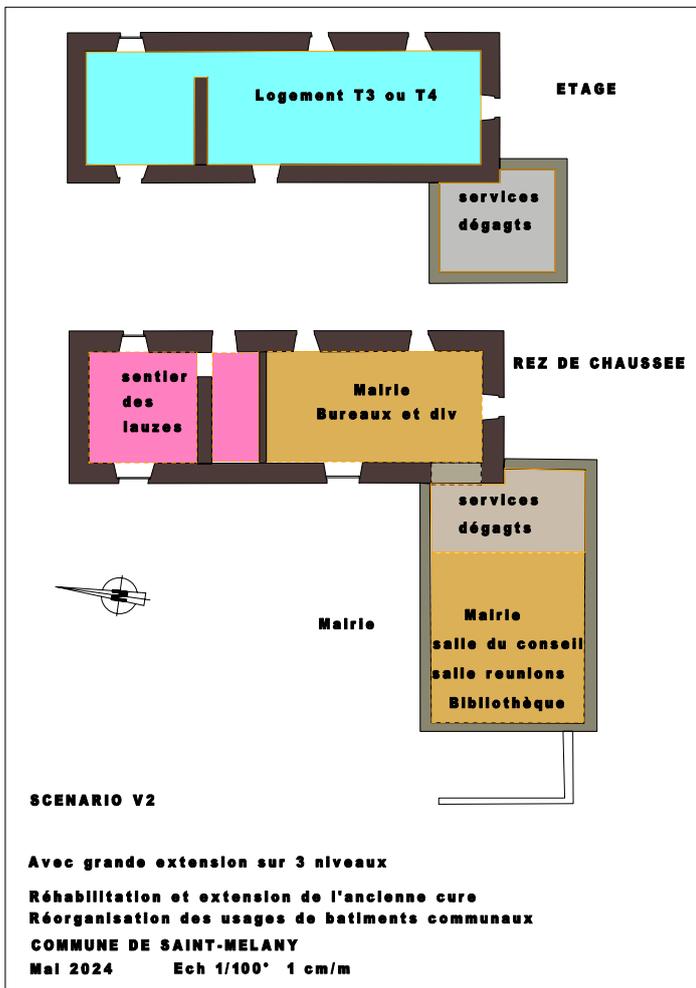
Scénario 1, bâtiment cure



Scénario 1, phase optionnelle



Scénario 2, bâtiment cure, étage et rez



Scénario 2, bâtiment cure, sous-sols

